



C O M M U N E D E P R A N G I N S

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No. 60/2024

au Conseil communal

Demande d'un crédit d'étude de CHF 44'000.- TTC destiné à la création d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de la Promenthouse, entre Gland et Prangins

Déleguée municipale : Dominique-Ella Christin, Syndique

Dates proposées pour la première séance de commission en présence de la déléguée municipale :

Le 21 ou 22 mai 2024 à 20h00,

Salle de Commission No. 1 (Bureau du Conseil) ou salle de Commission No. 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

L'agglomération franco-valdo-genevoise, dénommée Grand-Genève, est un bassin de vie transfrontalier accueillant plus d'un million d'habitants. Cet espace comprend l'ensemble du district de Nyon, le canton de Genève ainsi que les régions françaises riveraines. Le *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois* apporte une vision coordonnée du développement urbain et des mesures d'environnement et d'infrastructures de mobilité qui accompagnent la croissance démographique de cette agglomération.

Les mesures d'infrastructures de mobilité du *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois*, cofinancées par le fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), invitent activement à réduire le transit au travers de localités : l'accès aux grands axes interurbains (rail/autoroute) doit être facilité, et les mouvements intra-urbains fluidifiés en renforçant l'offre des transports publics et les conditions appropriées aux mobilités actives (vélos et piétons).

Trois mesures d'infrastructure de mobilité, issues du *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois* et destinées à favoriser la multimodalité, sont en cours de développement sur notre commune :

- La requalification de la route de Lausanne (RC1) en localité d'une part (préavis No. 38/2023, crédit de réalisation), et hors localité d'autre part, sur le tronçon Gland-Prangins (préavis No. 48/2023, crédit d'études) ;
- La construction d'une passerelle entre Nyon et Prangins, le long des voies ferrées (préavis No. 63/2021, crédit d'étude) ;
- L'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Prangins et Gland, intégrant une **passerelle permettant le franchissement de la Promenthouse**.

La Municipalité, animée par la volonté d'agir avec ambition, efficacité et rapidité face à l'urgence climatique, considère ces projets en faveur d'une mobilité sobre en carbone comme prioritaires. Ceux-ci sont inscrits dans son programme de législature 2021-2026 et dans le plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature qui l'accompagne (en annexe). Cette planification financière intègre les montants nécessaires pour ces 3 projets d'agglomération. Les 3 mesures bénéficient de co-financement fédéraux et cantonaux pouvant aller jusqu'à couvrir 50% des coûts imputables.

La dernière mesure, ciblée sur la passerelle Gland-Prangins, fait l'objet du présent préavis, destiné à financer les études y relatives. Ce projet est conjointement porté par les Communes de Gland et de Prangins, qui participent à part égale au financement des études. Précisons encore que le présent préavis ne concerne que la part pranginoise, Gland ayant décidé d'intégrer sa participation financière dans son budget de fonctionnement.

2. Historique du projet

C'est dans les années 1990 qu'émane la volonté de réaliser un cheminement de mobilité douce continu, par-delà la Promenthouse, entre Prangins et Gland. A la tête de cette idée, certains conseillers communaux et diverses associations, dont Pro Senectute et Les Amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, désireux de sécuriser le passage des pèlerins et des promeneurs entre les deux localités.

Ces demandes réitérées débouchent sur l'élaboration de projets, dont un datant de 2009, qui visait la création d'un cheminement piétonnier depuis l'aérodrome de Prangins jusqu'au quartier des Avouillons à Gland, avec un franchissement de la Promenthouse. Ce projet est toutefois bloqué au moment de l'examen préalable par deux services cantonaux : d'une part, le Service des forêts, de la faune et de la nature rejette la clôture envisagée ; d'autre part, le Service des eaux, sols et assainissement exige un dimensionnement du franchissement en fonction d'un temps de retour du débit de crue de 100 ans, et non de 30 ans, tel qu'envisagé dans l'étude.

A cela s'ajoute une ferme opposition de la part des propriétaires des parcelles agricoles où s'ancre le projet. Ces derniers déplorent en effet le non-respect, par certains usagers, du corridor biologique de la Promenthouse et l'intensification de la fréquentation des lieux par des promeneurs avec des chiens non tenus en laisse, lesquels dégradent leurs cultures. Sont également pointées du doigt les personnes qui endommagent les champs en parquant sauvagement leur véhicule jusqu'à l'orée de la forêt.

Compte tenu de ces refus émis des services cantonaux et de la contestation des propriétaires privés, le projet tel qu'esquissé en 2009 a finalement été abandonné. Cependant, à une échelle plus large subsiste la volonté, voire la nécessité, de renforcer l'axe structurant du réseau cyclable régional reliant les entités urbaines de Nyon et de Gland. Il s'agit même d'une priorité.

C'est dans cette perspective de consolidation de la multimodalité et d'amélioration des déplacements en modes doux que les deux projets de passerelle Nyon-Prangins et Prangins-Gland ont été inscrits, en 2012, au *projet d'agglomération franco-valdo-genevois* de 2^e génération (PA2). Quatre années plus tard, la passerelle Prangins-Gland est introduite dans un projet plus vaste, destiné à améliorer l'itinéraire de mobilité douce menant du chemin de la Redoute à Prangins jusqu'à la gare de Gland, dans la continuité de la passerelle Nyon-Prangins. C'est ce projet plus étendu, dont la passerelle Prangins-Gland constitue un tronçon, qui est inscrit en tant que mesure au *projet d'agglomération franco-valdo-genevois* de 3^e génération (PA3) en 2016, avec pour intitulé « Aménagement d'une liaison MD structurante Nyon-Gland (agglomération régionale) » (*cf. fig. 1*).

En 2019 une délégation de la Municipalité rencontre les propriétaires des parcelles concernées par le projet. Ces derniers réitèrent leurs déplorations à l'égard de certains promeneurs et émettent des craintes liées au fait que le sentier forestier actuel pourrait devenir un axe public très fréquenté, s'il devenait un itinéraire de mobilité douce. Est alors évoquée l'idée de créer une passerelle légère, inspirée des ouvrages liés à l'observation de la nature et par conséquent adaptés à des contextes environnementaux sensibles (*cf. fig. 2*), depuis la route de l'Aérodrome jusqu'au quartier des Avouillons, et non pas seulement au-dessus de la Promenthouse. Les avantages d'un tel cheminement aérien sont les suivants : canaliser la fréquentation du public ; souligner le caractère fragile de l'écosystème environnant ; garantir la continuité du cheminement depuis la forêt jusqu'à la passerelle ; permettre le passage de la petite faune en dessous de l'ouvrage. Cette solution est accueillie de manière favorable par les propriétaires.

En début de législature 2021-2026, les deux Communes de Gland et Prangins expriment leur volonté partagée qu'une passerelle destinée aux modes doux soit réalisée au-dessus de la Promenthouse, et confirment leur souhait de porter conjointement ce projet. Un bureau d'ingénieurs local et expérimenté dans la réalisation de passerelles dans des contextes environnementaux sensibles a été approché au printemps 2023 par le Service des infrastructures et de l'environnement de Gland, en vue de lui demander de réaliser une étude préliminaire permettant de confirmer la viabilité d'un tel projet (notamment au regard des contraintes contextuelles) et d'établir un premier chiffrage. L'établissement d'une offre a suivi.



Fig. 1 Plan de situation illustrant le tracé de la passerelle Nyon-Prangins (en jaune), la liaison de mobilité douce Prangins-Gland (en vert) et la passerelle Prangins-Gland (en rouge).

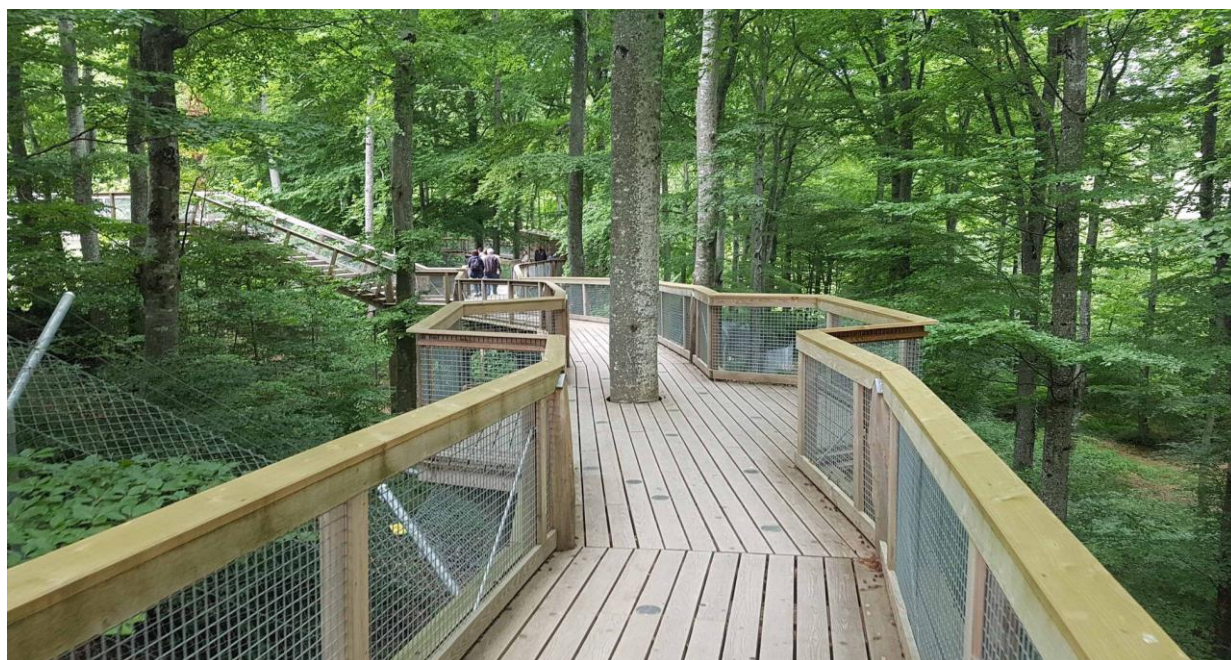


Fig. 2 Passerelle d'observation du zoo de la Garenne, Le Vaud, 2012-2016 (FLK Ingénieurs civils Sarl)

Désireuses de régler la question du financement des études relatives à la conception de cette passerelle ainsi que les principes généraux liés au pilotage de ce projet, une convention a été établie et adoptée par les deux autorités communales pour cette première étape, sur la base de l'offre susmentionnée. Il en ressort que les coûts liés aux études seront répartis à concurrence de 50% à la charge de chaque Commune, et que Prangins sera le maître d'ouvrage, la future passerelle étant majoritairement sur son territoire. Les décisions seront toutefois prises d'un commun accord entre les deux autorités. Les éléments liés à l'établissement de la convention ayant été réglés, les études peuvent désormais débiter, sous réserve de l'octroi des crédits requis.

Pour finir, en 2024, une nouvelle rencontre avec le propriétaire de la parcelle concernée côté pranginois a été organisée. Ce dernier a réitéré les inquiétudes exprimées en 2019 tout en accueillant à nouveau de manière favorable la solution proposée. Il a été convenu que le propriétaire serait activement associé par le Service Urbanisme aux études du projet.

3. Objectifs du projet

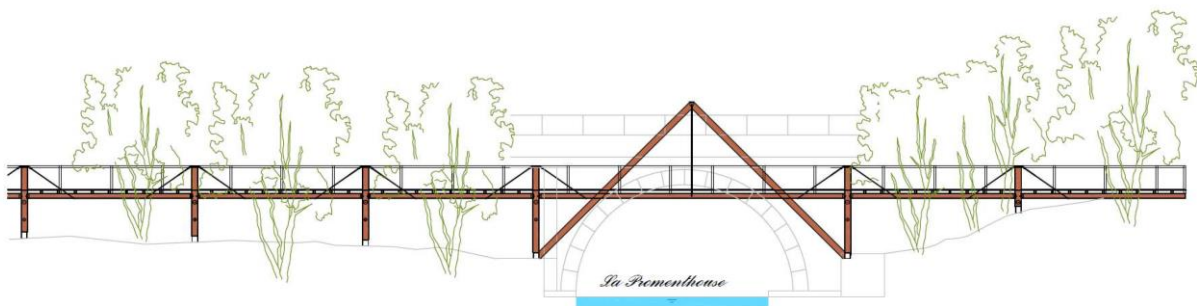


Fig. 3 Schéma intentionnel illustrant la future passerelle Prangins-Gland

Envisagée depuis la route de l'aérodrome à Prangins jusqu'au quartier des Avouillons à Gland, en passant au-dessus de la Promenthouse, la passerelle Prangins-Gland présentera une longueur totale d'environ 300 mètres. La liaison traversera une zone très sensible en termes de protection de la nature, du paysage et de la faune sauvage. En outre, elle passera dans une zone forestière et situera en lisière du domaine CFF.

Un projet d'agglomération

A l'échelle de l'agglomération, la réalisation d'un tel ouvrage de franchissement destiné à la mobilité douce s'intègre dans une politique de développement d'itinéraires sécurisés visant à favoriser la connexion entre différents pôles d'intérêt et quartiers. La mise en place de telles infrastructures permet en effet d'encourager les modes de déplacement écologiques et durables. Par conséquent, plus les itinéraires créés sont directs et sécurisés, plus le pas sera facile à franchir et à intégrer pour les usagers. La passerelle se profile dans la continuité du projet de passerelle piétonne et cyclable envisagée depuis la gare de Nyon jusqu'au chemin de la Redoute. A termes, l'addition des deux projets permettra de créer une liaison performante pour les modes doux, entre la gare de Nyon et celle de Gland, en passant par Prangins.

Les objectifs soutenus par cette consolidation du réseau cyclable et piétonnier sont les suivants : offrir une meilleure connexion entre les gares et les centres-villes grâce à un itinéraire direct et sécurisé, hors des axes routiers, capable de servir à la fois des usages quotidiens ou ponctuels, fonctionnels, de tourisme et de loisirs. Cette liaison est à considérer comme une alternative aux futurs aménagements prévus sur la route du Lac (RC1), qui resteront plus adaptés aux cyclistes « rapides » réalisant des parcours de plus grande distance. La passerelle offrira l'opportunité de créer des liaisons entre les itinéraires de randonnée pédestre et cycles inventoriés dans le secteur, soit le sentier des Toblerones et la Via Jacobi.

Un projet durable et respectueux de l'environnement

A l'échelle du projet à proprement parler, les objectifs visés sont la garantie d'un itinéraire résistant, pérenne et sécurisé pour tous les modes de déplacement doux et durant toute l'année (période hivernale et temps pluvieux notamment), la minimisation des impacts écologiques sur l'environnement, l'intégration visuelle et paysagère, la canalisation des flux piétonniers et cyclistes afin de limiter la pression humaine sur les espaces sensibles environnants (champ, forêt, cours d'eau) ou encore la limitation des interventions d'entretien constructif dans la durée. Les études subordonnées à l'octroi de la présente demande de crédit visent à déterminer un cadre capable d'orienter la prise d'un grand nombre de décisions liées à ces objectifs et intérêts multiples (et parfois divergents) dans la conception de l'ouvrage.

Par exemple, le tracé et l'emprise de la passerelle et de ses « zones d'accroche » devront à la fois permettre d'assurer la canalisation des flux pour éviter les nuisances dans les parcelles privées limitrophes, mais aussi de limiter au maximum l'impact sur le milieu forestier (moins de défrichage possible). Le choix des matériaux et le système constructif seront également particulièrement importants, car ceux-ci devront non seulement être capables d'assurer une bonne intégration visuelle dans le contexte, la préservation maximale des écosystèmes environnants, mais aussi la sécurité des usagers par tous les temps, ainsi que la durabilité de la réalisation.

De fines réflexions sur l'éclairage devront aussi être menées afin de concilier sécurité et respect de la biodiversité, étant entendu que des apports de lumière nocturnes ne pourront être admis en zone forêt. Enfin, la largeur devra permettre d'assurer une bonne cohabitation entre les différents usagers. Selon les normes suisses de la construction (normes VSS SN 640 247a), 3.50 mètres sont recommandés pour satisfaire cette mixité. Néanmoins, cette donnée restera à confirmer par les études et les discussions à venir avec les services cantonaux concernés, compte tenu de la forte sensibilité du lieu (aire forestière, présence de corridor biologique et biodiversité de grande valeur, etc.), qui imposera peut-être un sous-dimensionnement au profit de la nature à protéger.

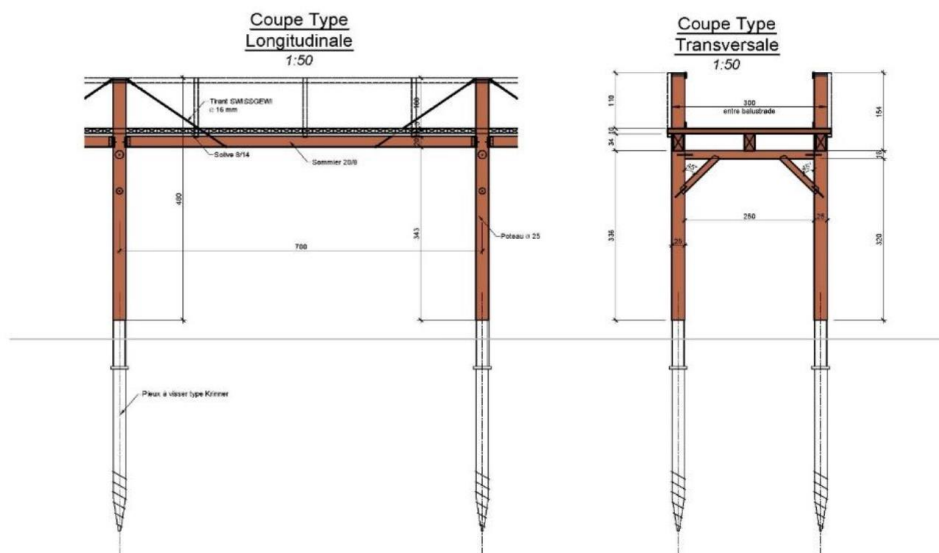


Fig. 4 Coupes-type intentionnelles

4. Organisation du projet et procédure

L'estimation du montant des honoraires liés aux prestations du bureau de génie civil pour l'ensemble du projet étant inférieur à CHF 150'000.- TTC, il n'a pas été nécessaire d'organiser un appel d'offres. Le mandat a en effet été attribué de gré à gré au bureau d'ingénieurs ayant réalisé l'étude préliminaire, selon l'offre qui nous a été soumise en 2023, puis actualisée en 2024.

S'agissant d'une infrastructure issue d'une mesure d'un projet d'agglomération liée à la mobilité, la passerelle est sujette à la procédure des projets routiers communaux. Cela implique la transmission du dossier pour approbation à plusieurs instances cantonales dans le cadre d'un examen préalable. Le projet sera ensuite modifié, si nécessaire, en fonction des différentes remarques émises dans les préavis cantonaux, puis mis à l'enquête publique pour une durée de 30 jours. Les éventuelles oppositions devront être levées par le Conseil communal, lors de l'approbation du crédit de réalisation. Un recours des opposants est néanmoins possible.

Un appel d'offres destiné à sélectionner l'entreprise en charge des travaux sera lancé à l'issue de l'enquête publique. Une fois l'adjudication de l'entreprise faite, un préavis visant l'obtention du financement desdits travaux sur la base de soumissions rentrées sera déposé sur le bureau du Conseil communal. S'ensuivront les demandes de subventions cantonales (en faveur de la mobilité douce) et fédérales, qui devront impérativement faire l'objet de conventions respectives signées avant le début des travaux, dont la date butoir est fixée au 31 décembre 2025, pour pouvoir bénéficier des subventions de la Confédération.

5. Aspects financiers

Selon l'étude préliminaire et l'offre établies par le bureau d'ingénieur civil datant respectivement de mai 2023 et février 2024, le coût de l'ensemble des travaux est estimé à environ CHF 1'500'000.- TTC (+/- 30%). Le montant des honoraires du mandataire principal, soit le bureau d'ingénieur civil, s'élève à CHF 150'000.- TTC. A cela s'ajoutent les honoraires liés à des prestations annexes (études liées à l'éclairage, relevé de géomètre, analyse en pédologie, etc.), estimées à CHF 37'000.- TTC, pour lesquelles la Commune mandatera des spécialistes. Les montants y associés sont intégrés dans les demandes de crédit.

Le financement des honoraires est attribué en deux étapes : la première étape, soit les phases d'études, fait l'objet du présent préavis ; la deuxième étape, soit les phases d'exécution, fera l'objet d'un autre préavis dont le dépôt sur le bureau du Conseil communal est planifié en 2025.

La première phase permet de financer les études de projet, les appels d'offres publics et l'établissement d'un devis général du coût des travaux. Les missions précises sont les suivantes :

- Avant-projet (phase SIA 31)
- Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)
- Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)
- Appel d'offres, comparaison des offres et proposition d'adjudication (phase SIA 41)

Montant de la demande de crédit pour la 1^{ère} étape	Montant en CHF
Honoraires ingénieur civil (y compris frais généraux)	57'250.— HT
Honoraires annexes (éclairage, géomètre, pédologue)	20'000.— HT
Divers et imprévus (5%)	3'850.— HT
<u>Total HT</u>	<u>81'100.— HT</u>
TVA 8,1%	6'500.— HT
<u>Total TTC arrondi à</u>	<u>88'000.— TTC</u>
<u>Total de la part pranginoise (50%)</u>	<u>44'000.— TTC</u>

La durée d'amortissement pour ce préavis est de 10 ans. Une fiche d'investissement est présentée en annexe.

La seconde étape est une tranche conditionnelle qui sera attribuée sous réserve de l'acceptation par le Conseil du deuxième préavis portant sur la réalisation des travaux. Cette tranche conditionnelle représente un montant d'honoraires pour le bureau de génie civil de **CHF 88'000.- TTC** et comprend la mission de projet d'exécution, d'exécution de l'ouvrage et de mise en service. Les frais liés aux honoraires relatifs aux prestations annexes s'élèvent pour cette seconde tranche à **CHF 17'000.- TTC**. Une convention spécifique à cette seconde étape sera établie avec la Commune de Gland en temps voulu.

Subventions fédérales et cantonales

En tant que mesure du projet d'agglomération de 3^e génération (PA3), cet ouvrage pourra bénéficier de subventions fédérales et cantonales, dont les montants doivent encore être précisés. Cependant, contrairement à la passerelle Nyon-Prangins ou à la requalification de la Route du Lac (RC1), qui sont des mesures individuelles subventionnées par la Confédération à hauteur de 40% des coûts imputables, la passerelle Prangins-Gland fait partie d'une mesure intégrée dans un paquet forfaitaire. Dans ce cas, les cofinancements fédéraux ne sont pas versés au prorata d'un pourcentage des coûts imputables, mais sur la base des unités de prestation réellement réalisées (par ex. mètres linéaires de piste cyclable ou de cheminements de mobilité douce, nombre de passages piétons, etc.). Il est donc difficile à ce jour d'estimer précisément le montant de cette subvention.

Par ailleurs, le canton de Vaud a décidé de soutenir à hauteur de CHF 17,2 millions les mesures en faveur des vélos contenues dans les projets d'agglomération. La passerelle Prangins-Gland, en tant que mesure liée au projet d'agglomération (PA3) cofinancée par la Confédération, bénéficiera en principe de subventions à hauteur de 15% du coût des aménagements pour les cycles et à hauteur de 20% pour les ouvrages de franchissement.

6. Planning intentionnel

Sous réserve d'une approbation par le Conseil communal du présent préavis, et sans blocage ni retard dans la procédure d'autorisation de construire liée à ce projet, le déroulement des principales étapes est envisagé de la manière suivante :

- Avril 2024 Dépôt du présent préavis au bureau du Conseil communal
- Été 2024 Acceptation du préavis par le Conseil communal
- Automne 2024 Dépôt de l'examen préalable au Canton
- Hiver 2025 Mise à l'enquête publique + appel d'offres
- Printemps 2025 Dépôt du préavis relatif au crédit de réalisation
- Été 2025 Acceptation du préavis relatif au crédit de réalisation par le Conseil communal et lancement des demandes de subventions

- D'ici fin 2025 Début des travaux
- D'ici fin 2027 Fin des travaux

A ce stade liminaire du projet, il ressort que les délais sont extrêmement serrés pour tenir l'échéance fixée par la Confédération au 31 décembre 2025 pour débiter les travaux, et ainsi pouvoir prétendre à la perception de la subvention fédérale. Par conséquent, dès l'acceptation du présent crédit d'étude, la Commune de Prangins, d'entente avec celle de Gland, entreprendra des démarches, par l'intermédiaire de l'association intercommunale Région de Nyon, pour tenter de décaler auprès de la Confédération cette date butoir. En revanche, l'échéance relative à la fin des travaux, soit fin 2027, devra impérativement être tenue.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 60/2024 concernant la demande de crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à la création d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de la Promenthouse, entre Gland et Prangins,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à la création d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de la Promenthouse, entre Gland et Prangins,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 15 avril 2024, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Annexes :

1. Fiche d'investissement pour le préavis No. 60/2024
2. Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 Etat au 15 avril 2024 (les mesures d'agglomération de mobilité sont surlignées en jaune)

Fiche d'investissement

Annexe au Préavis No: **60/2024**
 Demande d'investissement de: **CHF 44'000.-**
 Date d'adoption du préavis par la Municipalité: **15/04/2024**
 Date éventuelle de mise à jour par le Conseil: **XX/XX/202X**

Dépenses d'investissement (source: service)	Montant	Durée d'amortissement
Etudes	44 000	10 ans
Travaux		
Acquisitions de biens		
Acquisitions de service		
Acquisitions immatérielles		
Installations		
Acquisition de Terrains		
Acquisition de Batiments		
Autres - spécifier		
TOTAL	44 000 CHF	

Dépenses opérationnelles (source: service)	Montant				
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant CHF					
Entretien					
Personnel supplémentaire					
Amortissement					
Autres – spécifier					
TOTAL Dépenses	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Recettes éventuelles					
Cout Net	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF

Autres éléments liés au préavis (source: Ser. Fin.)	Montant	Conditions
Financement par un emprunt dédié et conditions de l'emprunt		
Financement par caution spécifique et conditions de la caution		
Financement par des taxes affectées		

Autres éléments de contexte (source: Ser. Fin.)	Montant			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption du préavis par la Municipalité – financés par l'impôt	10 016 411 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption du préavis par la Municipalité– financés par les taxes affectées	5 554 600 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption du préavis par la Municipalité	15 571 011 CHF			
Situation des engagements courants et emprunts bancaires au 15 avril 2024 (adoption du Préavis Comptes 2023)	35 700 000 CHF			
Nouveaux emprunts nets de l'année en cours à date de l'adoption municipale du préavis	1 500 000 CHF			
Prévision des engagements courants et emprunts bancaires au 15 avril 2024 (adoption du préavis Comptes 2023)	Fin 2025	55.1 M	Fin 2026	59.3 M
Situation du plafond d'endettement pour la législature	55 000 000 CHF			
Situation du plafond de cautionnement pour la législature	10 000 000 CHF			

Programme des projets pour la commune et ses habitants en 2021-2026
Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 - Etat au 15 avril 2024

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Légende Préavis et Rapport-préavis : DP = Dépôt prévu D = Déposé A = Accepté R = Refusé										
Service Administration générale & relations extérieures										
Demandes d'autorisations générales pour la législature				D/A						
Indemnités de la Municipalité pour la législature				D/A						
Rapport de gestion					D/A	D/A	D	DP	DP	
Révision du règlement sur la taxe régionale de séjour					D	A				
Modification du règlement du Conseil communal						D	A			
Rapport-préavis : réponse au postulat Perret <i>Vote électronique au Conseil communal</i>							D			
Service Urbanisme										
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000	180 000			D/A		18 000	18 000	18 000	
Rapport-préavis: Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce					D/A					
Rapport-préavis: Planification mobilité, suite : zones vitesse modérée - Suite 1er rapport					D/A					
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	4 240 200	2 120 100				D/A		70 670	70 670	
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude	50 000	50 000				D/A		5 000	5 000	
Rapport-Préavis : Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)							DP			
Rapport-préavis : Plan lumière synoptique (avec Service Travaux publics, voirie & EV)							DP			
Stratégie Régionale Gestion Zones Activités Economiques (SRGZA)							DP			
Nouveau PGA ou Plan d'affectation communal PACom - Approbation							DP			
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subventions 50%)	44 000	22 000					D		4 400	
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subventions 50%)	750 000	375 000						DP		
Révision du règlement perception émoluments aménagement territoire/construction								DP		
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo, Subventions 50%)	2 700 000	1 350 000								DP

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Service Environnement										
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)				D	A					
Raccordement des eaux usées en direction de la STEP de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction collecteur (taxes affectées)			121 000		D/A					
Port : travaux de dragage et entretien digues (taxes affectées)	100 000		100 000		D/A					
Réponse au postulat Bucciol : pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement					D/A					
Consolidation lit bactérien station d'épuration des eaux usées (STEP)	200 000		200 000.00		D	A				
Borne de recharge et places Mobility & Règlement	34 000	34 000				D	A			3 400
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvention 95%)	136 160	3 400				D				680
Révision du Règlement sur les arbres							DP			
Logiciel informatique pour la gestion administrative du port	80 000		80 000				DP			
Rapport-préavis : Plan-climat 2024-2028 (renouvellement labélisation Cité de l'Energie)							DP			
Révision du règlement du port							DP			
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP)	400 000		400 000							DP
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse										
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023	121 000				D/A					
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (subv. 50%)	259 850	259 850				D/A		25 985	25 985	
Projet pédagogique et nature : école des Morettes	56 000	56 000				D				5 500
Rapport-préavis: centre d'animation							DP			

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Service Bâtiments										
Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000	4 180 000			D	A			140 000	140 000
Sanisettes (WC publics) - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation						D/R			19 500	19 500
Réponse Postulat Bucciol: <i>pour un aménagement urbain raisonné au Site des Abériaux</i>						D	R			
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000	80 000				D	A			8 000
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit d'étude	220 000	220 000					DP			22 000
Bâtiment Très le Châtel, Assainissement énergétique - Crédit d'étude	150 000	150 000					DP			15 000
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments publics	50 000	50 000					DP			5 000
Bâtiment du Vieux-Pressoir : pose d'une pompe à chaleur & installation chauffage sol	100 000	100 000					DP			10 000
Aménagement du site des Abériaux - Crédit d'étude	30 000	30 000					DP			3 000
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit de réalisation	1 100 000	1 100 000							DP	
Bâtiment Très le Châtel, assainissement énergétique - Crédit de réalisation	450 000	450 000							DP	
Service Culture & sociétés locales										
Réponse postulat Bujard : Prangins, une véritable politique culturelle				D/R						
Service Finances										
Arrêté d'imposition				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Plafond d'endettement 2021-2026				D/A						
Budget				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Comptes					D/A	D/A	D	DP	DP	
Service Ressources humaines										
Règlement du personnel communal					D	A				
Service Contrôle des habitants										
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants							DP			
Office Informatique										
Rapport-Préavis: remplacement parc informatique										
Crédit complémentaire au préavis 61/2020 pour le remplacement logiciels	53 586	53 586			D/A	D/A			5 300	5 300

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts										
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)	1 900 000		1 900 000	D/A						
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)					D/A					
Réfection du Columbarium au cimetière					D/R					
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400	50 400			D/A		7 200	7 200	7 200	
Réponse au postulat Baird : Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources					D/A					
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction Pont de la Redoute	155 200	155 200			D/A		5 170	5 170	5 170	
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)	133 600		133 600		D/A					
Arrêt de bus aux Mélèzes						D/R				
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit d'étude	94 000	94 000				D/A		9 400	9 400	
Collecteur eaux usées RC1 Prangins-Rive-Nyon - Crédit de réalisation (taxes affectées)	2 960 000		2 960 000			D/A				
Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la Route du Curson	370 000	370 000				D/A		12 330	12 330	
Secteur 2 Zone de rencontre Centre & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	200 000	200 000					DP		20 000	
Secteur 3 & 4 & 6 Zone à vitesse modérée Trembley-Mélèzes-Combe et Mouilles-Tullière-Sous-Bois-Pélaré et Bellevue-Bertoule (avec Service Urbanisme)	131 000	131 000					D		13 100	
Secteur 7 Zone à vitesse modérée Promenthoux & Aménagements mode doux & Réfection route de Promenthoux (avec Service Urbanisme)	300 000	300 000					DP		30 000	
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit de réalisation	2 000 000	2 000 000					DP		66 670	
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (taxes affectées)	600 000		600 000				DP			
Contrôle des séparatifs canalisations eaux claires/usées (EC/EU) (taxes affectées)	520 000		520 000				DP			
Secteur 5 Zone à vitesse modérée Coutelet-Gare-Chenalette-Benex-Curson-Redoute & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	200 000	200 000						DP		
Secteur 6 Zone à vitesse modérée Bossière & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	110 000	110 000						DP		
Curage/Réfection collecteur sous l'Etat des fossés (une partie en taxes affectées)	210 000	60 000	150 000					DP		
Chemin du Coutelet: Réfection et Création collecteurs EC/EU (une partie taxes affectées)	700 000	300 000	400 000							DP
Montant total des dépenses d'investissements associées au programme des projets/préavis spécifiques pour la législature 2021-2026, financées par l'impôt ou par les taxes affectées, déjà votées ou à voter	26 398 996	14 834 536	7 564 600				30 370	318 555	525 305	
	26 398 996.00	14 834 536.00	7 564 600.00				30 370.00	318 555.00	525 305.00	